



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES

CENTRE DE DÉTENTION D'ARGENTAN

Direction



Argentan, le 15 juin 2011

Le Directeur
du Centre de Détention d'Argentan

à

Monsieur le Contrôleur Général
Sous couvert
de Monsieur le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de Rennes

OBJET : Plainte de M. [REDACTED]
REF. : Votre venue à l'établissement le 23/02/2011
Votre lettre réf. [REDACTED] du 05/04/2011
P.J. : [REDACTED]

Monsieur le Contrôleur Général,

Comme suite à votre courrier cité en référence, concernant les plaintes par la personne détenue, M. [REDACTED], j'ai l'honneur de vous apporter les éléments suivants.

Les moyens de contrainte imposés lors des extractions médicales

Le 11/02/2011, lors d'une extraction médicale, M. [REDACTED] inscrit sur le tableau de niveau 1 des escortes s'est vu imposer des entraves et une menotte à un poignet.

Après enquête, il s'avère que le chef d'escorte a mal apprécié l'interprétation de la note en vigueur, prétextant du fait qu'il ramenait deux détenus du centre hospitalier dont l'un relevait du niveau 2, pour les placer tous deux sur le même régime.

Les consignes d'application de la note ont été rappelées par écrit, de façon très détaillée (voir note du 13/04/2011).

CD ARGENTAN

« Le Frichot » Route de Tarcy
61 891 ARGENTAN COULANDON Cedex 09
Téléphone : [REDACTED]
Télécopie : [REDACTED]

La présence des personnels lors des consultations médicales

Concernant la présence du personnel pénitentiaire lors de la consultation médicale, facultative pour les détenus relevant du tableau 1 (note EMS 19/10/2010), votre recommandation de rendre effective l'absence des agents d'escorte pour les consultations de niveau 1, a été communiquée aux membres de l'encadrement.

La prise en charge médicale de Monsieur [REDACTED]

Votre recommandation de définir avec le Centre hospitalier un protocole de soins, permettant de planifier sur une longue période les consultations nécessaires avec l'ensemble des spécialistes concernés a été transmise au Directeur du Centre Hospitalier (*mon courrier du 11/04/2011*).

La température en cellule

Des consignes données au responsable du site GEPSA ont été suivies d'effet jusqu'à ce jour, la température est remontée à 19° (*voir son mail du 13/04/2011*).

La fermeture des portes et la distribution des repas du soir

Le projet de fermeture des portes a pris quelque retard dans son application, du fait d'une certaine réticence des personnels mais doit se concrétiser sous peu (*Tracts UFAP*).

Cette mesure destinée à permettre à chaque détenu de pouvoir bénéficier de ses repas quotidiens, en présence de l'agent d'étage, devrait éviter les désagréments dénoncés par Monsieur [REDACTED]

En effet, les détenus du service général, profitant de leur système de gestion bicéphale AP-GEPSA, avaient pris certaines libertés dans la réalisation de leurs prestations.

A ce jour, des consignes ont été données à GEPSA et au surveillant des cuisines, afin qu'un suivi plus rigoureux des auxiliaires ait lieu (*voir mail du responsable de site GEPSA du 13/04/2011*)

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Monsieur le Contrôleur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur

